Mise à jour 02/2025

FORMATION JURIDIQUE TRANSVERSE

FORMATION RELATIVE A L'INFORMATION TRIENNALE DES SALARIES PREVUE PAR L'ARTICLE 18 DE LA LOI N° 2014-856 DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS

La loi Hamon du 17 mars 2014 a instauré l'obligation de mettre en place un dispositif d'information sur les possibilités de reprise d'une société ou d'un fonds de commerce par ses salariés. L'information porte également sur les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital, et le cas échéant sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel. Cette information **doit être organisée au moins une fois tous les trois ans** et porte, en particulier sur les conditions juridiques de la reprise d'une entreprise ou d'un fonds de commerce par les salariés, sur ses avantages et ses difficultés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Introduction à l'obligation d'information des salariés (loi Hamon) ;
- Principales étapes et aspects juridiques d'un projet de reprise d'une société ou d'un fonds de commerce (contenu du business plan, processus juridique d'une reprise, documentation juridique obligatoire...) ;
- Présentation d'une liste d'organismes pouvant accompagner, conseiller ou former les salariés en matière de reprise ;
- Présentation des dispositifs d'aide et d'accompagnement financier ;
- Information générale sur les critères de valorisation d'une société ou d'un fonds de commerce ainsi que sur la structuration juridique de votre projet.

POINTS FORTS

- Répondre à l'obligation légale (loi Hamon).
- Mise en pratique immédiate.
- Formation réalisée par des professionnels du Droit.
- Conseils personnalisés pendant la formation.
- Accompagnement et suivi possible post-formation.
- Communication d'un livrable.

06 07 50 82 81

formation@legalribbon.com

En partenariat avec :

Trinity avocats

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION

➲ PUBLIC CIBLE

Salariés d'entreprise formés à l'initiative de son dirigeant pour répondre à l'obligation de formation légale en cas de vente d'une société ou d'un fonds de commerce.

➲ PRE-REQUIS

Savoir lire, écrire.
Maîtrise des outils bureautiques.

➲ DURÉE

4,5 heures.
Délai minimum entre l'inscription et la participation à la formation : 15 jours.

➲ INTERVENANTS

Des **experts techniques** de la cession et de la reprise d'entreprise (Avocats, juristes...).

➲ ACCES

Dans vos/nos locaux.
Pour les personnes atteintes d'un handicap, veuillez contacter notre référent handicap au 06 07 50 82 81.

➲ PRIX

Nous consulter (minimum 5 participants pour assurer la formation).
Possibilité de prise en charge par votre OPCO.

☑ **4 formateurs** qualifiés
☑ **+50 formations** assurées/an

➲ Modalités pédagogiques

Formation en présentiel ou distanciel, partage d'expérience, mise en pratique.

➲ Moyens pédagogiques

Support de formation et livret transmis à chaque stagiaire, paperboard, vidéoprojecteur.

➲ Modalité d'évaluation

Quiz de fin de formation.

LEGAL RIBBON
51 BD DE STRASBOURG 59000 LILLE
Siret : 888 044 682 00019
RCS Lille Métropole
SAS au capital de 50 000 €uros
TVA Intracommunautaire : FR55 888 044 682
N° déclaration d'activité : **32 59 10571 59**